



Délibération du Conseil Communautaire

- Le mercredi 18 décembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Tocane Saint Apre sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 13 décembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	57	
Titulaires présents	46	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier- Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond -Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Géry Denis -Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave – Christine Laurent -Dominique Caillou - Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Joël De Luca – Gérard Caignard -Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg -Pierre Janaillac -Denis Ferrand- Edwige Badel -Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye -Patrick Lachaud- Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Stéphane Faure pour la commune de Saint Victor David Boucard pour la commune de Verteillac
Titulaires absents	11	Lisa Boyer – Philippe Boismoreau -Joël Constant -Clément Lemerrier -Nicolas Platon -Christophe Rossard – Jean-Pierre Paretour -Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Régis Defraye
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Clément Lemerrier à Ludovic Gillaizeau Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Pierre Paretour à Joël de Luca Julie Bordet à Denis Ferrand

DELIBERATION N° 2024 /171 : (Code Nomenclature /752)**DATE : 18 DÉCEMBRE 2024****RAPPORTEUR : Philippe Dubourg****OBJET : Réaménagement des locaux du Bâtiment Jacques Prévert : Autorisation donnée au Président de déposer des demandes de subvention auprès de la CAF 24, de la MSA et de la Région NA**

- L'estimation prévisionnelle des travaux nous a été transmise par le Maître d'œuvre. Elle est de 1 452 549 € HT.

Elle se décompose ainsi par zones :

ZONE	Montant HT
Cour	119 800 €
Entrée	166 784 €
Préau	46 795 €
Salle activité CLSH (nouvel aménagement)	272 484 €
Coursive CLSH	112 661 €
CLSH Existant	149 140 €
Ecole de Musique	298 976 €
Coursive Ecole de Musique	117 199 €
Logement	168 710 €

Pour le financement des travaux nous avons obtenu :

- 369 000 € de l'Etat au titre de la DETR 2024
- 256 000 € du Conseil Départemental de la Dordogne au titre du contrat territorial

Dans le cadre du projet :

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à solliciter une subvention :

- de 280 352 € auprès de la CAF 24 (40% du montant des travaux pour l'accueil de loisirs sans hébergement de 700 880 €)
- de 70 088 € auprès de la MSA Dordogne/Lot et Garonne (10% du montant des travaux pour l'accueil de loisirs sans hébergement de 700 880 €)
- de 16 000 € auprès de la Région Nouvelle Aquitaine sur la base de 4000 €/place dans le cadre du dispositif logement jeunes.

Le plan de financement des travaux, sous réserve de l'instruction des nouvelles demandes, serait le suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
	1 452 549 €	DETR 2024	369 000 €
		CD 24	256 000 €
		CAF 24	280 352€
		MSA	70 088 €
		REGION NA	16 000 €
		AUTOFINANCEMENT	461 109 €
TOTAL	1 452 549 €	TOTAL	1 452 549 €

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 56

Votes contre : 0

Abstentions : 0

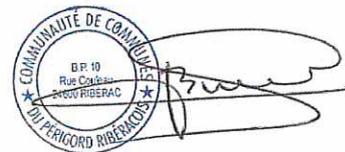
Publié le 24/12/2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribérais
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance
du 18 décembre 2024
Jean-Marcel Beau**



Signé électroniquement le 23/12/2024 à 15:10
par Jean-Marcel BEAU



Signature numérique de Jean Marcel BEAU's Digital Signat
Vice-Président
Le 23/12/2024 15:09:58